

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées de l'adoption des règlement # 637-2020 relatif aux Usages conditionnels (UC) et # 638-2020 relatif portant sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 3 mars 2020, le conseil a adopté **les projets de règlements** suivants :
 - a) Premier projet de règlement sur les Usages conditionnels (UC) # 637-2020

Ce projet de règlement sur les usages conditionnels vise à permettre, à certaines conditions, qu'un usage soit implanté ou exercé dans une zone déterminée par le règlement de zonage.
 - b) Projet de règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) # 638-2020.

Ce projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble vise à permettre, à certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité.
2. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 18 mars 2020 à 19 h, à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford, situé au 926, rue Principale Est. L'objet de l'assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les projets de règlement. Au cours de cette assemblée publique, les projets de règlement seront expliqués et de même que les implications de leurs adoptions.
3. Le projet de règlement 637-2020 relatif aux Usages conditionnels contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
4. Les projets de règlement peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville, situé au 926, rue Principale Est, entre 8h00-12h00 et 13h00-16h30, du lundi au jeudi et de 8h00 à 12h00, le vendredi.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 4^e jour du mois de mars 2020.

Jean-Raphaël Cloutier
Directeur général